

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 02 MARS 2020

2020 - 006

Date de convocation : 24/02/2020

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil vingt, le deux du mois de mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, F. LOIFERT, M.A. DUPUIS, M. DEGAUCHY, C. CAPELLE, V. LEROY

Absents excusés : R. LETOMBE

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°6 : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le rapport annuel d'activité 2018 transmis par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

PREND ACTE

de la communication du rapport annuel d'activité 2018 de la Communauté de communes du Pays Noyonnais.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 02 mars 2020.

Le Maire,

Daniel CHARLET

